

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 28 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 21 juin 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 33
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE est représenté par Dominique FAUSSER son suppléant, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Annick SOLIER

Était absente excusée : Edith LANGLOIS.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230628-22 : FIN_DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2023 BUDGET PRINCIPAL ET DECISION MODIFICATIVE BUDGET N°1 ANNEXE DECHETS RECYCLABLES

1. Décision modificative n°1 budget principal

Dans le cadre de cette décision modificative n°1, il est proposé, de voter les crédits suivants :

Recette de fonctionnement :

- 4 050 € sur la nature 70688 après revalorisation du montant des indemnités compensatrices versées par La Poste pour les 5 agences postales intercommunales.
- 15 000 € de subvention complémentaire au titre du dispositif France services 2023. La subvention annuelle est maintenant de 35 000 € par maison France Services au lieu de 30 000 €.
- 19 416 € pour la CVAE après réception de la notification définitive.
- 5 358,02 € sur la nature 7478 après régularisation du contrat enfance jeunesse MSA au titre de l'année 2021.

Dépenses de fonctionnement :

- 15 140 € sur la nature 7398. Le montant de TVA versé en 2022 en compensation de la taxe d'habitation a été surévalué par l'Etat.
La notification définitive reçue en 2023 prévoit un prélèvement de 15 140 € sur les avances de fiscalité versées à la collectivité.

Recettes d'investissement :

- Inscription de deux subventions concernant la rénovation de la piste d'athlétisme. Les notifications ont été reçues début 2023.
 - 87 591 € de l'Etat au titre de la DSIL.
 - 87 277 € du Conseil Départemental du Calvados.
- Une demande de subvention complémentaire de 70 000 € a été demandée au Conseil Départemental pour la construction de la Maison des services au public de Villers Bocage. Une subvention de 49 495 € a été accordée. Il y a donc lieu de réduire de 20 505 € les crédits initialement prévus.
- Annulation de la subvention prévue au BP pour la réalisation du SCOT (-25 000 €).
- Annulation des subventions inscrites au BP pour la déconstruction / reconstruction du gymnase de Les Monts d'Aunay car au vu de l'avancement du projet, aucune subvention ne sera perçue en 2023 (-134 500 €).

Dépenses d'investissement :

- Ajout de 5 000 € sur l'opération 102 afin d'inscrire les travaux pour l'agence postale de Caumont-sur-Aure.
- Réduction de 8 400 € sur l'opération 102. Les travaux pour résoudre les problèmes d'infiltrations d'eau sur la porte d'entrée du personnel s'avèrent moins onéreux que prévu lors du vote du BP.
- La création d'une d'autorisation de programme pour le SCOT nous amène à réduire les crédits prévus sur l'opération pour 2023 de 200 000 €.
- Dans le cadre de la création d'une autorisation de programme pour la déconstruction reconstruction du gymnase intercommunale de Les Monts d'Aunay, une opération spécifique est créée. Les crédits prévus sur l'opération 131 au BP 2023 pour 198 000 € sont virés sur l'opération 135 reconstruction gymnase Les Monts d'Aunay.

L'équilibre de cette décision modificative est obtenu par :

- L'augmentation de 28 684,02 € du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement,
- L'inscription de 226 947,02 € en réserve d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
014-7398 Prélèvement fraction de TVA 2022 – compensation TH	15 140.00€	70-70688 Indemnités compensatrices agences postales.	+4 050.00€
		74-74718 Subvention MFS 2023	+15 000.00€
		73-7382 Fraction de TVA – compensation CVAE	+19 416.00€
023-023 Virement à la section d'investissement	+28 684.02€	74-7478 MSA CEJ 2021	+5 358.02€
Total dépenses de fonctionnement	43 824.02 €	Total recettes de fonctionnement	43 824.02€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
102-2135 Travaux porte entrée personnel	-8 400.00€	13-1337 Subvention rénovation piste athlétisme DSIL	+87 591.00€
102-2135 Travaux Agence postale Caumont sur Aure	+5 000.00€	13-1313 Subvention rénovation piste athlétisme CD14	+87 277.00€
172-202 Opération SCOT	-200 000.00€	13-1323 Subvention MSAP VB CD14	-20 505.00€
131-2031 Gymnase Les Monts d'Aunay	-198 000.00 €	13-1311 Subvention SCOT	-25 000.00€
135-2031 Opération Gymnase Les Monts d'Aunay	+198 000.00€	13-1323 Subvention CD14 Gymnase Les Monts d'Aunay	-28 750.00€
		13-1322 Région Gymnase Les Monts d'Aunay	-28 750.00€
		13-1341 DETR 2023 Gymnase Les Monts d'Aunay	-77 000.00€
23-2313 Travaux pour équilibre	+226 947.02€	021-021 Virement à la section d'investissement	+28 684.02€
Total dépenses d'investissement	23 547.02 €	Total recettes d'investissement	23 547.02€

2. Décision modificative n°1 budget annexe Déchets-Recyclables

La décision modificative n°1 du Budget Déchets-Recyclables a pour objet la prise en compte de la modification de l'affectation des résultats 2022 voté précédemment.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
67-678 Dépenses exceptionnelles	-11 121.83€	002-002 Excédent de fonctionnement	-11 121.83€
Total dépenses de fonctionnement	-11 121.83€	Total recettes de fonctionnement	-11 121.83€

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER :**
 - la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 du budget principal
 - la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 du budget annexe Déchets-Recyclables

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER




Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230628-20230628-22_DEL-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023